

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
20 Septembre 2019**

OBJET : Désignations à divers organismes.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé de désigner :

- Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD) :
Conformément aux nouveaux statuts approuvés par délibération n° 181 du 27 juin 2019

5 titulaires : Mesdames SAEZ et GENTE-CEAGLIO, Messieurs RÉAULT, LIMOUSIN, FÉRAUD.

5 suppléants : Madame BRUNET, Messieurs GENZANA, GAZAY, GÉRARD, SANTELLI.

Conseil maritime de façade de Méditerranée : (renouvellement)
Conformément à l'arrêté interpréfectoral du 31 juillet 2019

1 titulaire : Monsieur Lionel ROYER-PERREAUT.

1 suppléante : Madame Laure-Agnès CARADEC.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

